



Eni i-Sint tech F 0W-30

Fiche de données de sécurité

FDS au format UE conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION
Date de révision: 20/04/2022 Remplace la fiche: 23/02/2018 Version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: Eni i-Sint tech F 0W-30
Code du produit	: 1057
Type de produit	: Lubrifiants
Formule brute	: 0118-2017
Groupe de produits	: Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs
Spec. d'usage industriel/professionnel	: Utilisé dans des systèmes clos Utilisation dispersive
Utilisation de la substance/mélange	: Lubrifiant pour moteurs ----- Ne pas utiliser le produit à des fins qui n'ont pas été conseillé par le fabricant.
Catégorie fonction ou usage	: Lubrifiants et additifs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

ENI S.p.A.
P.le E. Mattei 1 - 00144 Rome Italie
Téléphone: (+39) 06 59821
www.eni.com

Responsable de la Fiche de Données de Sécurité (Règlement CE n° 1907/2006): SDSInfo@eni.com

1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence:

Numéro d'urgence	: CNIT +39 0382 24444 (24h) (IT + EN) Centre anti-poison (FR): Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris (24h) +33 1 40 05 48 48 ----- Tox Info Suisse (24h): +41 44 251 51 51 (in Suisse: 145) ----- Hôpital Militaire Reine Astrid, Bruxelles (24h) +32 70 245 245 (Source: ONU-OMS)
------------------	---

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [EU-GHS / CLP]

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3 H412
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Aucun/Aucune ne doit être indiqué, selon les règlements actuels de l'UE. Pour des informations spécifiques sur les propriétés toxicologiques/écotoxicologiques et la classification de ce produit, voir chap. 11 / chap. 12.

Eni i-Sint tech F 0W-30

Fiche de données de sécurité

FDS au format UE conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP)	: -
Mentions de danger (CLP)	: H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence (CLP)	: P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
Phrases EUH	: EUH208 - Contient Anhydride maléique. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres risques (pas pertinent pour la classification)

Les autres dangers qui ne contribuent pas à la classification	: Aucun(e).
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	

Composant	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB. Le produit devrait être considéré prudemment comme «persistant» dans l'environnement, selon les critères de l'annexe XIII de REACH (point 1.1)
Dec-1-ène, trimères, hydrogénés (157707-86-3)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
2,6-di-tert-butylphénol (128-39-2)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Composant	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités(64742-54-7)	La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission
Dec-1-ène, trimères, hydrogénés(157707-86-3)	La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission
2,6-di-tert-butylphénol(128-39-2)	La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

Eni i-Sint tech F 0W-30

Fiche de données de sécurité

FDS au format UE conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [EU-GHS / CLP]
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (Composant principal, voir la note [**])	(N° CAS) 64742-54-7 (N° CE) 265-157-1 (N° Index) 649-467-00-8 (N° REACH) 01-2119484627-25	60 - 70	Asp. Tox. 1, H304
Dec-1-ène, trimères, hydrogénés (Composant)	(N° CAS) 157707-86-3 (N° CE) 500-393-3 (N° Index) N/A (N° REACH) 01-2119493949-12-0000	15 - 20	Asp. Tox. 1, H304
Huile de base minérale, sévèrement raffinées (Composant, Pour l'identification de la substance, voir la note [*])	(N° CAS) N/A (N° CE) N/A	1 - 10	Non classé
2,6-di-tert-butylphénol (Composant)	(N° CAS) 128-39-2 (N° CE) 204-884-0 (N° Index) N/A (N° REACH) 01-2119490822-33	0,01 - 0,13	Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
anhydride maléique (Composant)	(N° CAS) 108-31-6 (N° CE) 203-571-6 (N° Index) 607-096-00-9	< 0,0001	Acute Tox. 4 (Oral), H302 (ATE=500 mg/kg bodyweight) STOT RE 1, H372 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1A, H317

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
anhydride maléique (Composant)	(N° CAS) 108-31-6 (N° CE) 203-571-6 (N° Index) 607-096-00-9	(0,001 ≤ C ≤ 100) Skin Sens. 1A, H317

Remarques

[*] Note: ce produit peut être formulé avec un ou plusieurs des huiles de base minérales sévèrement raffinées suivantes (pas classé comme dangereux):
CAS 101316-72-7/EC 309-877-7/REACH Reg. # 01-2119489969-06-xxxx; CAS 64742-54-7/EC 265-157-1/REACH Reg. # 01-2119484627-25-xxxx; CAS 64742-01-4/EC 265-101-6/REACH Reg. # 01-2119488707-21-xxxx; CAS 72623-87-1/EC 276-738-4/REACH Reg. # 01-2119474889-13-xxxx; CAS 64742-71-8/EC 265-176-5/REACH Reg. # 01-2119485040-48-xxxx; CAS 64742-65-0/EC 265-169-7/REACH Reg. # 01-2119471299-27-xxxx; CAS 64742-70-7/EC 265-174-4/REACH Reg. # 01-2119487080-42-xxxx.
Toutes ces substances contiennent moins de 3 % p de extrait au DMSO (IP 346) (Nota L - Annex VI Reg (CE) 1272/2008, # 1.1.3)
Note [**]:
ce produit contient < 3 % p de extrait au DMSO (IP 346). Selon les critères établis par l'UE (note L, Annex VI Regulation (CE) 1272/2008), ce produit doit être considéré comme non cancérigène.

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général

: Si l'on soupçonne qu'il y a eu aspiration (au cours de vomissements spontanés par exemple), transporter le patient d'urgence en milieu hospitalier.

Eni i-Sint tech F 0W-30

Fiche de données de sécurité

FDS au format UE conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

Premiers soins après inhalation	: En cas de une inalation des vapeurs ou des brumes, enlevez la victime de l'exposition et transporter en plein air; appeler un médecin. Voir aussi la section 4.3.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver abondamment les parties contaminées à l'eau et au savon. Si une inflammation ou irritation persiste, consulter un médecin. En cas de contact avec le produit chaud, refroidir la peau avec abondamment d'eau et couvrir la partie avec de la gaze ou un tissu propre. Consulter un médecin ou transporter immédiatement en milieu hospitalier. Ne pas appliquer de pommade ou onguent, sauf s'il y a prescription du médecin. Ne pas mettre de la glace sur la brûlure.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir les yeux bien ouverts. Si une irritation persiste, consulter un médecin. En cas de contact avec le produit chaud, refroidir la peau avec abondamment d'eau et couvrir la partie avec de la gaze ou un tissu propre. Consulter un médecin ou transporter immédiatement en milieu hospitalier. Ne pas appliquer de pommade ou onguent, sauf s'il y a prescription du médecin.
Premiers soins après ingestion	: Ne pas faire vomir pour éviter les risques d'aspiration du produit dans les voies respiratoires. Si la personne est consciente, rincez la bouche avec de l'eau sans ingestion. Laisser la victime se reposer. Réclamez l'aide médicale ou apportez à un hôpital. Si la victime est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité. En cas de vomissement spontané, maintenez la tête en bas, afin d'éviter le risque d'aspiration dans les poumons. Ne rien donner par voie orale à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Ce produit a une basse pression de vapeur, et en conditions normales à la température ambiante la concentration est négligeable. En cas de usage à température élevée, ou en cas de pulvérisation ou de brouillards, l'exposition prolongée peut provoquer une irritation des voies respiratoires, nausée, malaise et étourdissement.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Un contact avec le produit chaud peut occasionner de brûlures thermiques.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Le contact avec le produit ou les vapeurs chaud peut entraîner des brûlures.
Symptômes/effets après ingestion	: L'ingestion accidentelle de petites quantités du produit peut causer irritation, nausée, malaise et des perturbations gastriques. Cependant, vu le goût du produit, l'ingestion des quantités dangereuses est très peu probable.
Symptômes/effets après administration intraveineuse	: Pas d'information disponible.
Symptômes chroniques	: Aucun/Aucune ne doit être indiqué, selon les critères de classification actuels.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Consulter un médecin si la victime présente une altération de la conscience ou si les symptômes persistent. Consulter un médecin dans tous les cas de brûlures graves. S'il y a le moindre soupçon d'inhalation de H₂S (sulfure d'hydrogène): La victime doit être immédiatement envoyée à l'hôpital. Commencer immédiatement la respiration artificielle si la victime ne respire plus. Administrer de l'oxygène si nécessaire.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Petits feux: dioxyde de carbone, poudres sèches, mousse, sable ou terre. Grands feux: mousse ou eau pulvérisée (brouillard). Ces moyens de lutte contre l'incendie devraient être employés seulement par le personnel qualifié. Autres gaz d'extinction (conformément à la réglementation).
Agents d'extinction non appropriés	: Eviter l'emploi de jets d'eau. Ceux-ci ont pu causer éclabousser, et répandre le feu. L'utilisation simultanée de mousse et d'eau sur la même surface est à éviter car l'eau détruit la mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Produit combustible, mais il n'est pas classé inflammable". La création des mélanges de vapeurs inflammables a lieu au-dessus de la température ambiante normal."
Danger d'explosion	: Les fuites accidentelles dans un circuit sous pression se traduisent par des jets finement pulvérisés. Dans ces conditions la limite inférieure d'inflammabilité du brouillard est atteinte pour des concentrations de l'ordre de 45 grammes par mètre cube d'air.

Eni i-Sint tech F 0W-30

Fiche de données de sécurité

FDS au format UE conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Bloquer l'épandage à l'origine, si possible. Si possible, emportez les récipients hors du périmètre de danger. Recouvrir les épandages de produit avant inflammation à l'aide de mousse ou de terre. Utiliser un jet d'eau pour réfrigérer les récipients et les surfaces exposées au feu. En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone.
- Equipement spécial de protection pour les pompiers : Equipement pour la protection personnelle pour les pompiers (voir la sect. 8). EN 443. EN 469. EN 659. En cas d' incendie de grande amplitude ou d'incendie dans des espaces confinés ou mal ventilés, porter la tenue ignifugée intégrale et un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) avec un masque intégral.
- Autres informations : En cas de feu, ne déchargez pas l'eau d'écoulement: rassemblez séparément et utilisez un traitement approprié.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Arrêter ou contenir la fuite à la source, si ceci ne présente pas de danger. Éliminer toutes les sources d'ignition (ex : électricité, étincelles, feux, torche) si ceci ne présente pas de danger). Éviter tout contact direct avec le produit déversé. Eviter les projections accidentelles du produit sur des surfaces métalliques chaudes ou sur des contacts électriques. Rester du côté d'où vient le vent.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Equipement de protection : Voir Section 8.
- Procédures d'urgence : Éloigner de la zone de déversement le personnel non concerné. Alerter le personnel de sécurité. Sauf en cas de déversements mineurs, la faisabilité de toute action doit toujours être évaluée et si possible soumise à l'avis d'une personne compétente et formée chargée de gérer les situations d'urgence.

6.1.2. Pour les secouristes

- Equipement de protection : Petits déversements : des vêtements de travail antistatiques normaux sont généralement suffisants. Déversements importants : une combinaison de protection complète, antistatique résistant aux produits chimiques. si nécessaire résistants à la chaleur et isolés. Gants de travail assurant une résistance suffisante contre les produits chimiques, en particulier les hydrocarbures aromatiques. Les gants en PVA ne sont pas imperméables à l'eau, et ne conviennent pas pour une opération d'urgence. Si un contact avec le produit chaud est possible ou prévisible, les gants doivent être résistants à la chaleur et isolés thermiquement. Chaussures ou bottes de sécurité antidérapantes et antistatiques, résistant aux produits chimiques, si nécessaire résistants à la chaleur et isolés. Casque de protection. Lunettes de sécurité et/ou visière si des projections ou un contact avec les yeux sont possibles ou prévisibles. Protection respiratoire : Un demi-masque ou un masque respiratoire complet avec filtre(s) contre les vapeurs organiques (A) (et le cas échéant A+B pour le H₂S), ou un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) en fonction de l'étendue du déversement et du niveau d'exposition prévisible. Il est possible d'utiliser un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) en fonction de l'étendue du déversement et du niveau d'exposition prévisible. Si la situation ne peut être parfaitement évaluée, ou si un manque d'oxygène est possible, seul un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) doit être utilisé.
- Procédures d'urgence : Informer les autorités compétentes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne laissez pas que le produit s'accumule dans les espaces clos ou souterrains. Ne laissez pas que le produit s'écoule dans les égouts ou les cours d'eau, ou de quelque façon ne contamine l'environnement. En cas de contamination des compartiments de l'environnement (sol, sous-sol, eaux superficielles ou souterraines), enlever la terre contaminée lorsque cela est possible, et en tout cas traiter tous les compartiments concernés conformément à la réglementation locale. Le site doit avoir un plan de déversement garantissant la mise en place de mesures de protection suffisantes pour réduire au minimum l'impact des rejets épisodiques.

Eni i-Sint tech F 0W-30

Fiche de données de sécurité

FDS au format UE conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention :
- Retenir le produit répandu avec de la terre, du sable ou tout autre matériaux absorbant; recueillir le produit répandu et les déchets dans des récipients appropriés imperméables à l'eau et résistants à l'huile minéral. Procéder à l'élimination en respectant la législation en vigueur. Si dans l'eau: Contrôler la fuite; éliminer le produit versé avec des dispositifs d'écumage mécaniques ou à l'aide de appropriés absorbants flottants. Rassemblez le produit récupéré et les autres déchets dans des récipients appropriés, imperméables et résistants à l'huile minérale. Récupérer ou débarrasser du produit en accord avec la législation en vigueur. Ne pas utiliser de solvants ou de dispersants, sauf en cas de conseil spécifique d'un expert et, le cas échéant, avec l'approbation des autorités locales.
- Autres informations :
- Les mesures recommandées reposent sur les scénarios de déversement les plus probables pour ce produit; toutefois, les conditions locales (vent, température de l'air, direction et vitesse des vagues/du courant) peuvent influencer considérablement sur le choix des mesures appropriées. Les réglementations locales peuvent également prescrire ou limiter les mesures à prendre. Pour cette raison, il convient de consulter des experts locaux si nécessaire.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour de plus amples informations, voir l'article 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :
- Veiller au respect de tous les règlements applicables en matière d'installations de manutention et stockage de produits inflammables. Ne pas utiliser d'air comprimé pour des opérations de remplissage, déchargement ou de manutention. Conserver à l'écart de la chaleur / des étincelles / des flammes nues / des surfaces chaudes. Utiliser et stocker uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Lors de transvasement ou de mélange du produit, veiller à sécuriser de manière professionnelle la mise à terre de tous les équipements/installations. Éviter l'accumulation des charges électriques. Les conteneurs vides peuvent contenir des résidus de produits combustibles. Ne coupez, soudez, forez, brûlez ou n'incinerez pas les récipients ou les bidons vides, à moins qu'ils aient été nettoyés, et déclaré comme sûr. Avant de pénétrer dans des réservoirs de stockage et avant toute opération dans un espace confiné, effectuez à nettoyage proportionné, contrôler la teneur en oxygène et l'inflammabilité de l'atmosphère, et la présence des composés de soufre. Voir également la section 16.
- Mesures d'hygiène :
- Eviter le contact avec la peau. Ne pas respirer les fumées/ brouillards/ vapeurs. Ne pas ingérer. Ne pas fumer. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons sales ou gras. Ne réutilisez pas les vêtements, s'ils sont encore souillés. Conserver à l'écart des aliments et boissons.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage :
- Entreposer dans un lieu sec et bien ventilé. Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Ne pas fumer.
- Produits incompatibles :
- Conserver à l'écart des: oxydants forts.
- Lieu de stockage :
- La configuration des zones de stockage, la conception des réservoirs, les équipements et les procédures d'exploitation doivent être conformes à la législation européenne, nationale ou locale applicable. Les installations de stockage doivent être conçues avec murs de protection adéquats de façon à éviter toute pollution du sol ou des eaux en cas de fuites ou de déversements. Le nettoyage, l'inspection et l'entretien de la structure interne des réservoirs de stockage, doivent être effectués uniquement par du personnel dûment équipé et qualifié, tel que défini dans les règlements nationaux, locaux ou de l'entreprise.
- Emballages et récipients:
- Si le produit est livré en conteneur : Conserver les récipients hermétiquement clos et correctement étiquetés. Conserver uniquement dans le récipient d'origine ou dans un récipient adapté à ce type de produit.
- Matériaux d'emballage :
- Pour les conteneurs ou pour les revêtements de conteneurs, utiliser des matériaux spécifiquement approuvés pour une utilisation avec ce produit. La compatibilité doit être vérifiée auprès du fabricant.

Eni i-Sint tech F 0W-30

Fiche de données de sécurité

FDS au format UE conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)	
Autriche - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
MAK (OEL TWA)	5 mg/m ³ (Brouillards de Huile de base minérale, sévèrement raffinées, DMSO extract <3% m/m)
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	5 mg/m ³ (Brouillards de Huile de base minérale, sévèrement raffinées, DMSO extract <3% m/m)
Danemark - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA [1]	1 mg/m ³ (Brouillards de Huile de base minérale, sévèrement raffinées, DMSO extract <3% m/m)
OEL STEL	2 mg/m ³ (Brouillards de Huile de base minérale, sévèrement raffinées, DMSO extract <3% m/m)
Hongrie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
AK (OEL TWA)	5 mg/m ³ (Brouillards de Huile de base minérale, sévèrement raffinées, DMSO extract <3% m/m)
Pays-Bas - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
MAC TGG 8h (mg/m ³)	5 mg/m ³ (Brouillards de Huile de base minérale, sévèrement raffinées, DMSO extract <3% m/m)
Espagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VLA-ED (OEL TWA) [1]	5 mg/m ³ (Brouillards de Huile de base minérale, sévèrement raffinées, DMSO extract <3% m/m)
VLA-EC (mg/m ³)	10 mg/m ³ (Brouillards de Huile de base minérale, sévèrement raffinées, DMSO extract <3% m/m)
Suède - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
NGV (OEL TWA)	1 mg/m ³ (Brouillards de Huile de base minérale, sévèrement raffinées, DMSO extract <3% m/m)
KTV (OEL STEL)	3 mg/m ³ (Brouillards de Huile de base minérale, sévèrement raffinées, DMSO extract <3% m/m)
Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
WEL TWA (OEL TWA) [1]	5 mg/m ³ (Brouillards de Huile de base minérale, sévèrement raffinées, DMSO extract <3% m/m)
WEL STEL (OEL STEL)	10 mg/m ³ (Brouillards de Huile de base minérale, sévèrement raffinées, DMSO extract <3% m/m)
USA - ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	5 mg/m ³ (Brouillards de Huile de base minérale, sévèrement raffinées, DMSO extract <3% m/m)
ACGIH OEL STEL	10 mg/m ³ (Brouillards de Huile de base minérale, sévèrement raffinées, DMSO extract <3% m/m)

Eni i-Sint tech F 0W-30

Fiche de données de sécurité

FDS au format UE conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

Huile de base minérale, sévèrement raffinées (N/A)	
Autriche - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
MAK (OEL TWA)	5 mg/m ³ (Brouillards de Huile de base minérale, sévèrement raffinées, DMSO extract <3% m/m)
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	5 mg/m ³ (Brouillards de Huile de base minérale, sévèrement raffinées, DMSO extract <3% m/m)
Danemark - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA [1]	1 mg/m ³ (Brouillards de Huile de base minérale, sévèrement raffinées, DMSO extract <3% m/m)
OEL STEL	2 mg/m ³ (Brouillards de Huile de base minérale, sévèrement raffinées, DMSO extract <3% m/m)
Hongrie - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
AK (OEL TWA)	5 mg/m ³ (Brouillards de Huile de base minérale, sévèrement raffinées, DMSO extract <3% m/m)
Pays-Bas - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
MAC TGG 8h (mg/m ³)	5 mg/m ³ (Brouillards de Huile de base minérale, sévèrement raffinées, DMSO extract <3% m/m)
Espagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VLA-ED (OEL TWA) [1]	5 mg/m ³ (Brouillards de Huile de base minérale, sévèrement raffinées, DMSO extract <3% m/m)
VLA-EC (mg/m ³)	10 mg/m ³ (Brouillards de Huile de base minérale, sévèrement raffinées, DMSO extract <3% m/m)
Suède - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
NGV (OEL TWA)	1 mg/m ³ (Brouillards de Huile de base minérale, sévèrement raffinées, DMSO extract <3% m/m)
KTV (OEL STEL)	3 mg/m ³ (Brouillards de Huile de base minérale, sévèrement raffinées, DMSO extract <3% m/m)
Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
WEL TWA (OEL TWA) [1]	5 mg/m ³ (Brouillards de Huile de base minérale, sévèrement raffinées, DMSO extract <3% m/m)
WEL STEL (OEL STEL)	10 mg/m ³ (Brouillards de Huile de base minérale, sévèrement raffinées, DMSO extract <3% m/m)
USA - ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
ACGIH OEL TWA	5 mg/m ³ (Brouillards de Huile de base minérale, sévèrement raffinées, DMSO extract <3% m/m)
ACGIH OEL STEL	10 mg/m ³ (Brouillards de Huile de base minérale, sévèrement raffinées, DMSO extract <3% m/m)

anhydride maléique (108-31-6)	
Autriche - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
MAK [ppm]	0,1 ppm
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VME (OEL TWA)	1 mg/m ³
Allemagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle (TRGS 900)	
AGW (OEL TWA) [2]	0,1 ppm
Limitation de crête (ppm)	0,1 ppm

Eni i-Sint tech F 0W-30

Fiche de données de sécurité

FDS au format UE conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

anhydride maléique (108-31-6)

Espagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

VLA-ED (OEL TWA) [2]	0,1 ppm
----------------------	---------

USA - ACGIH - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

ACGIH TLV®-TWA (ppm)	0,01 ppm
----------------------	----------

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Méthode de monitoring

Méthode de monitoring	Les procédures de surveillance doivent être choisies en fonction des indications fixées par les autorités nationales ou les contrats de travail. Référez-vous à la législation appropriée et de toute façon à la bonne pratique de l'hygiène industrielle.
-----------------------	--

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Eni i-Sint tech F 0W-30

DNEL/DMEL (informations complémentaires)

Indications complémentaires	Non applicable
-----------------------------	----------------

PNEC (informations complémentaires)

Indications complémentaires	Non applicable
-----------------------------	----------------

2,6-di-tert-butylphénol (128-39-2)

DNEL / DMEL (travailleurs)

A long terme - effets systémiques, cutanée	11,25 mg/kg de poids corporel/jour
--	------------------------------------

A long terme - effets systémiques, inhalation	70,61 mg/m ³
---	-------------------------

DNEL / DMEL (population générale)

A long terme - effets systémiques, orale	6,75 mg/kg de poids corporel/jour
--	-----------------------------------

A long terme - effets systémiques, inhalation	20,9 mg/m ³
---	------------------------

A long terme - effets systémiques, cutanée	6,75 mg/kg de poids corporel/jour
--	-----------------------------------

PNEC (Eau)

PNEC aqua (eau douce)	0,7 µg/l
-----------------------	----------

PNEC aqua (eau de mer)	0,07 µg/l
------------------------	-----------

PNEC aqua (intermittente, eau douce)	4,5 µg/l
--------------------------------------	----------

PNEC (sédiments)

Sédiments (eau douce)	0,317 mg/kg poids sec
-----------------------	-----------------------

Sédiments (eau marine)	0,0317 mg/kg poids sec
------------------------	------------------------

PNEC (sol)

PNEC sol	697 µg/kg ps
----------	--------------

PNEC (oral)

PNEC orale (empoisonnement secondaire)	60 mg/kg aliments
--	-------------------

PNEC (STP)

Usine de traitement des eaux usées	10 mg/l
------------------------------------	---------

Eni i-Sint tech F 0W-30

Fiche de données de sécurité

FDS au format UE conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

Remarque

: la dose dérivée sans effet (DNEL) est une dose d'exposition estimée sûre, dérivée des données de toxicité conformément aux guides spécifiques du règlement européen REACH. La DNEL peut être différente de la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) du même produit chimique. Les VLEP peuvent être recommandées par une entreprise, un organisme gouvernemental ou une organisation experte, comme le Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle à des agents chimiques (CSLEP) ou l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, ACGIH). Les VLEP sont considérées comme des niveaux d'exposition sûrs pour un travailleur type dans un environnement professionnel, sur une durée de travail quotidienne de 8 heures et hebdomadaire de 40 heures, et sont données sous forme d'une moyenne pondérée en temps (TWA) ou d'une limite d'exposition à court terme de 15 minutes (STEL). Bien que les VLEP soient également considérées comme protégeant la santé, elles sont obtenues selon un processus différent de celui préconisé dans REACH.

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Avant de pénétrer dans des réservoirs de stockage et avant toute opération dans un espace confiné, effectuez à nettoyage proportionné, contrôler la teneur en oxygène et l'inflammabilité de l'atmosphère, et la présence des composés de soufre. Voir également la section 16.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle (pour l'usage industriel ou professionnel):

Ecran facial. Gants. Vêtements de protection. Lunettes de sécurité. Chaussures ou bottes de sûreté. Masque anti-poussières/aérosol.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Quand il y a un risque de contact avec les yeux, employez des lunettes de sûreté ou d'autres moyens de protection (bouclier de visage). Au besoin, référez-vous aux normes nationales ou à la norme EN 166.

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Salopettes. Au besoin, référez-vous aux normes nationales ou à la norme EN 340, pour la définition des caractéristiques et du performance selon l'estimation de risque de la zone. Chaussures ou bottes de sécurité antidérapantes et antistatiques, résistant aux produits chimiques, si nécessaire résistants à la chaleur et isolés.

Protection des mains:

Dans le cas où peut y être un contact direct avec le produit, portez des gants molletonnés résistants aux hydrocarbures minéraux. Matériaux adéquats: nitriles (NBR) ou PVC avec un index de protection ≥ 5 (temps de perméation ≥ 240 minutes). Employez les gants respectant toutes les conditions et dans les limites établies par le fabricant. Remplacez les gants immédiatement en cas de coupes, de trous ou d'autres signes des dommages ou de la dégradation. Au besoin, référez-vous à la norme EN 374.

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Eni i-Sint tech F 0W-30

Fiche de données de sécurité

FDS au format UE conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

Protection des voies respiratoires:

Indépendamment d'autres mesures possibles (modifications techniques, procédures, et autres moyens pour limiter l'exposition des ouvriers), un équipement personnel de protection peut être utilisé selon la nécessité. En atmosphère ventilée: en présence des brouillards d'huile et si le produit est manipulé sans à systèmes de retenue proportionnés, utilisez des masques de gaz totales ou de moitié-visage avec un filtre pour les brouillards/aérosols (P). Dans le cas où il ya une présence importante de vapeurs (par exemple par la manipulation à haute température), utiliser des masques complets ou demi-masque avec un filtre pour les vapeurs organiques (A), et le cas échéant H₂S (B). (EN 136/140/145). Appareil filtrant combiné (DIN EN 141). Endroits fermé ou confiné (par exemple, intérieur des réservoirs): l'utilisation des mesures de protection pour des voies aériennes (masques ou respirateur portable), doit être évaluée selon l'activité spécifique, aussi bien que le niveau et la durée de l'exposition prévue. (EN 136/140/145). Un équipement de protection respiratoire approuvé doit être utilisé dans les endroits où du sulfure d'hydrogène est susceptible de s'accumuler : masque complet avec cartouche/filtre de type "B" (gris pour les vapeurs inorganiques, y compris le H₂S) ou appareil respiratoire autonome isolant (ARI). (EN 136/140/145)

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Protection contre dangers thermiques:

Si un contact avec le produit chaud est possible ou prévisible, les gants doivent être résistants à la chaleur et isolés thermiquement.

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Ne pas rejeter le produit dans l'environnement. Éviter le déversement de substances non dissoutes dans les eaux usées du site ou les récupérer. Les zones / installations de stockage devraient être conçus avec des diguettes adéquate afin de prévenir la pollution du sol et l'eau en cas de fuite ou de déversement. Ne pas épandre de boues industrielles sur des sols naturels. Les boues doivent être incinérées, contenues ou récupérées.

Contrôle de l'exposition du consommateur:

Pas de mesure spéciale nécessaire quand la manipulation est réalisée à température ambiante.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Jaune-brun.
Apparence	: Liquide limpide.
Odeur	: Légère odeur de pétrole.
Seuil olfactif	: Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.
Point de fusion	: -48 °C (point d'écoulement) (ASTM D 97)
Point de congélation	: Non déterminé
Point d'ébullition	: Non déterminé
Inflammabilité	: Non inflammable
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: $\geq 45 \text{ g/m}^3$
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Non déterminé
Point d'éclair	: 225 °C (ASTM D 92)
Température d'auto-inflammation	: Non déterminé
Température de décomposition	: Non déterminé
pH	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: 50,1 mm ² /s (40 °C) (ASTM D 445)
Solubilité	: Eau: Non miscible et insoluble
Log Kow	: Non déterminé
Log Pow	: Sans objet pour les mélanges
Pression de vapeur	: Non déterminé
Pression de vapeur à 50 °C	: Non déterminé
Densité	: 845 kg/m ³ (15 °C) (ASTM D 4052)
Densité relative	: Non déterminé
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Non déterminé
Taille d'une particule	: Non applicable
Distribution granulométrique	: Non applicable
Forme de particule	: Non applicable
Ratio d'aspect d'une particule	: Non applicable
État d'agrégation des particules	: Non applicable
État d'agglomération des particules	: Non applicable
Surface spécifique d'une particule	: Non applicable

Eni i-Sint tech F 0W-30

Fiche de données de sécurité

FDS au format UE conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

Empoussiérage des particules : Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Négligeable.

Indications complémentaires : Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ce mélange n'offre pas tout autre risque pour la réactivité, excepté ce qui est rapporté dans les paragraphes suivants.

10.2. Stabilité chimique

Produit stable, selon ses propriétés intrinsèques (en états normaux de la manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun (en états normaux de la manipulation et stockage). Un contact avec des oxydants puissants (peroxydes, chromates, etc.) peut entraîner un risque d'incendie.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut produire : Fumées toxiques. En cas exceptionnels (c.-à-d. stockage prolongé dans réservoirs souillés avec de l'eau, et en présence des colonies des microbes anaérobies sulfate-réduisant), le produit peut subir une dégradation et développer un peu de composés de soufre, H₂S inclus. Voir également la section 16.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Indications complémentaires	: (selon la composition)

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (OECD 401)
DI 50 cutanée rat	> 5000 mg/kg (OECD 402)
CL50 Inhalation - Rat	> 5 mg/l/4h (OECD 403)

Dec-1-ène, trimères, hydrogénés (157707-86-3)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg (OECD 401-423)
----------------	-----------------------------

Eni i-Sint tech F 0W-30

Fiche de données de sécurité

FDS au format UE conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

Huile de base minérale, sévèrement raffinées (N/A)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel (OECD 401)
DI 50 cutanée rat	> 5000 mg/kg de poids corporel (OECD 402)
CL50 Inhalation - Rat	> 5 mg/l/4h (OECD 403)

2,6-di-tert-butylphénol (128-39-2)

DL50 orale rat	5000 mg/kg de poids corporel
DI 50 cutanée rat	1000 – 33000 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée lapin	0,5 ml/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: Non applicable
Indications complémentaires	: (selon la composition)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: Non applicable
Indications complémentaires	: (selon la composition)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Indications complémentaires	: (selon la composition)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Indications complémentaires	: (selon la composition) Le produit contient : Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100°F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.] ce produit contient < 3 % p de extrait au DMSO (IP 346). Selon les critères établis par l'UE (note L, Annex VI Regulation (CE) 1272/2008), ce produit doit être considéré comme non cancérogène. Toutes les huiles lubrifiants minérales contenues dans ce produit contiennent moins de 3 % p de extrait au DMSO (IP 346) (Note L - Annex VI Reg (CE) 1272/2008, # 1.1.3)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Indications complémentaires	: (selon la composition)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Indications complémentaires	: (selon la composition)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Indications complémentaires	: (selon la composition)

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)

LOAEL (oral, rat, 90 jours)	125 mg/kg de poids corporel/jour (OECD TG 408)
-----------------------------	--

Huile de base minérale, sévèrement raffinées (N/A)

LOAEL (oral, rat, 90 jours)	125 mg/kg de poids corporel/jour (OECD TG 408)
-----------------------------	--

Eni i-Sint tech F 0W-30

Fiche de données de sécurité

FDS au format UE conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

anhydride maléique (108-31-6)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Risque avéré d'effets graves pour les organes (système respiratoire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation).

2,6-di-tert-butylphénol (128-39-2)

NOAEL (subaigu, oral, animal/mâle, 28 jours)

100 mg/kg de poids corporel (100 mg / d)

Danger par aspiration

: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Indications complémentaires

: Viscosité, cinématique: > 20,5 mm²/s (40 °C) (ASTM D 445)

Eni i-Sint tech F 0W-30

Viscosité, cinématique

50,1 mm²/s (40 °C) (ASTM D 445)

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

11.2.2 Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

: Aucun effet prévisible à température ambiante, Des contacts répétés et prolongés peuvent causer des rougeurs, inflammations ou irritations de la peau, Le contact avec les yeux peut causer des rougeurs et irritations provisoires.

Autres informations

: Aucun(e)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général

: Un dégagement non contrôlé à l'environnement peut néanmoins causer une contamination de différents compartiments environnementaux (air, sol, sous-sol, eau de surface, couches aquifères). Utiliser suivant les normes correctes d'utilisation et éviter de disperser le produit dans l'environnement.

Ecologie - air

: Ce produit a une basse pression de vapeur. Une exposition significative peut être présente seulement si le produit est employé à température élevée, ou en cas de pulvérisation ou de brouillards.

Ecologie - eau

: Le produit n'est pas soluble dans l'eau. Il flotte sur l'eau et forme un film sur la surface. Les dommages aux organismes aquatiques sont de nature mécanique (occlusion)

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)

: Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)

: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)

CL50 poisson 1

> 100 mg/l (LL 50)

CE50 Daphnie 1

> 10000 mg/l WAF, 48 h (OECD 202)

Dec-1-ène, trimères, hydrogénés (157707-86-3)

CL50 poisson 1

≥ 1000 mg/l (96h, Oncorhynchus mykiss)

CE50 Daphnie 1

≥ 1000 mg/l (48 h)

CE50 72h - Algues [1]

> 1000 mg/l

CEr50 (algues)

≥ 1000 mg/l (72 h, Scenedesmus capricornutum)

NOEC (chronique)

125 mg/l (21 d, Daphnia magna)

NOEC chronique crustacé

125 mg/l (21d, NOELR WAF)

Eni i-Sint tech F 0W-30

Fiche de données de sécurité

FDS au format UE conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

Huile de base minérale, sévèrement raffinées (N/A)

CL50 poisson 1	> 100 mg/l (LL 50)
CE50 Daphnie 1	> 10000 mg/l WAF, 48 h (OECD 202)

2,6-di-tert-butylphénol (128-39-2)

CL50 poisson 1	1,4 mg/l
CL50 autres organismes aquatiques 1	0,45 mg/l
CE50 96h - Algues [1]	1,2 – 3,9 mg/l
NOEC chronique crustacé	0,035 mg/l (21d)

12.2. Persistance et dégradabilité

Eni i-Sint tech F 0W-30

Persistance et dégradabilité	Les constituants plus importants du produit devraient être considérés comme biodégradables", mais pas "aisément biodégradable", et ils peuvent être modérément persistants, en particulier en conditions anaérobies.
------------------------------	--

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)

Persistance et dégradabilité	Les constituants plus importants du produit devraient être considérés comme biodégradables", mais pas "aisément biodégradable", et ils peuvent être modérément persistants, en particulier en conditions anaérobies.
------------------------------	--

Dec-1-ène, trimères, hydrogénés (157707-86-3)

Persistance et dégradabilité	Intrinsèquement biodégradable.
------------------------------	--------------------------------

Huile de base minérale, sévèrement raffinées (N/A)

Persistance et dégradabilité	Les constituants plus importants du produit devraient être considérés comme biodégradables", mais pas "aisément biodégradable", et ils peuvent être modérément persistants, en particulier en conditions anaérobies.
------------------------------	--

2,6-di-tert-butylphénol (128-39-2)

Biodégradation	24 % (Zahn-Wellens, 10-20 %)
----------------	------------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Eni i-Sint tech F 0W-30

Log Pow	Sans objet pour les mélanges
Log Kow	Non déterminé
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

Dec-1-ène, trimères, hydrogénés (157707-86-3)

Log Pow	> 10
---------	------

2,6-di-tert-butylphénol (128-39-2)

Log Kow	4,5 (0.1 d, 10-20 %)
---------	----------------------

Eni i-Sint tech F 0W-30

Fiche de données de sécurité

FDS au format UE conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

12.4. Mobilité dans le sol

Eni i-Sint tech F 0W-30

Ecologie - sol	Aucune donnée disponible.
----------------	---------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Eni i-Sint tech F 0W-30

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Résultats de l'évaluation PBT-vPvB	Les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB. Le produit devrait être considéré prudemment comme «persistant» dans l'environnement, selon les critères de l'annexe XIII de REACH (point 1.1)
------------------------------------	---

Composant

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (64742-54-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB. Le produit devrait être considéré prudemment comme «persistant» dans l'environnement, selon les critères de l'annexe XIII de REACH (point 1.1)
Dec-1-ène, trimères, hydrogénés (157707-86-3)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
2,6-di-tert-butylphénol (128-39-2)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes	: Néant
Indications complémentaires	: Ce produit n'a aucune propriété spécifique pour l'inhibition de l'activité bactérienne. De toute façon, l'eau usagée contenant ce produit devrait être traitée aux usines qui sont appropriées au but spécifique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Ne pas déverser les produits (nouveaux ou usagés) dans les égouts, les canaux, les cours d'eau ou sur le sol; elles doivent être collectées et reprises par un organisme habilité à recueillir les huiles usagées.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Ne pas épandre de boues industrielles sur des sols naturels. Les boues doivent être incinérées, contenues ou récupérées. Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Recommandations pour l'élimination des déchets	: Code(s) du Catalogue européen des déchets (décision 2001/118/CE) : 13 02 05* (huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale). Ce code est seulement une indication générale. Il tient compte de la composition originale du produit, et de sa utilisation prévue. L'utilisateur a la responsabilité de choisir le code approprié, selon l'utilisation du produit, les changements et contaminations.

Eni i-Sint tech F 0W-30

Fiche de données de sécurité

FDS au format UE conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

Indications complémentaires	: Les conteneurs vides peuvent contenir des résidus de produits combustibles. Ne coupez, soudez, forez, brûlez ou n'incinerez pas les récipients ou les bidons vides, à moins qu'ils aient été nettoyés, et déclaré comme sûr.
Ecologie - déchets	: Le produit pendant qu'il est ne contient pas substances halogénées.
Code EURL	: 13 02 05* - huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Aucun(e).				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Aucun(e).

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport ferroviaire.

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

IBC code : Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
-------------------	----------------	----------------------------------

Eni i-Sint tech F 0W-30

Fiche de données de sécurité

FDS au format UE conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

3(b)	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités ; Dec-1-ène, trimères, hydrogénés ; 2,6-di-tert-butylphénol	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10
3(c)	Eni i-Sint tech F 0W-30 ; 2,6-di-tert-butylphénol	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classe de danger 4.1

Aucun ingrédient n'est inclus dans la liste des candidats REACH (> 0,1 % m/m). ≥ 0,1 % / SCL

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

Réglementations nationales relatifs aux directives de l'UE liés à la santé et la sécurité sur le lieu de travail .

Réglementations nationales relatifs aux directives de l'UE liés à la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (2012/18/CE).

Lois nationales relatives à la prévention de la pollution des eaux.

Lois nationales pertinentes sur la protection de la santé des travailleuses enceintes (Dir 92/85/EEC).

Lois nationales relatives à les huiles usées (Directif 2008/98/CE).

France

Maladies professionnelles (F)

Code	Description
RG 36	Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse
RG 66	Rhinites et asthmes professionnels

Allemagne

Classe risque aquatique (WGK) (D) : WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

WGK remarque : Classification basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Classe de stockage (LGK, TRGS 510) : LGK 12 - Liquides ininflammables

Classe VbF (D) : Non applicable.

Pays-Bas

Saneringsinspanningen : C - Minimiser la décharge

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – : Aucun des composants n'est listé

Vruchtbaarheid

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

Danemark

Réglementations nationales danoises : Les jeunes de moins de 18 ans ne sont pas autorisés à utiliser le produit
Les femmes enceintes / allaitantes qui travaillent avec le produit ne doivent pas être en contact direct avec lui

Suisse

Classe de stockage (LK) : LK 10/12 - Liquides

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le mélange est classé non dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP]

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités
Dec-1-ène, trimères, hydrogénés
2,6-di-tert-butylphénol

Eni i-Sint tech F 0W-30

Fiche de données de sécurité

FDS au format UE conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Date de révision		
	Date d'émission		
	Version		
2.1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [EU-GHS / CLP]	Ajouté	
2.2	Conseils de prudence (CLP)	Ajouté	
2.2	Mentions de danger (CLP)	Ajouté	
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	

Abréviations et acronymes:

	N/A = pas applicable
	N/D = pas disponible
ADN	Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë du mélange
BCF	Facteur de bioconcentration
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DMEL	Dose dérivée avec un effet minimal
DNEL	Dose dérivée sans effet
EC50	Concentration effectif pour 50 % de la population testée (concentration effectif médiane)
CIRC	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
LC50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Le plus bas niveau auquel un effet négatif est observé
NOAEC	Concentration pas observé d'effets indésirables
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de coopération et du développement économique
PBT	Persistantes, bioaccumulables et toxiques
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, Règlement (CE) no 1907/2006
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises dangereuses
FDS	Fiche de données de sécurité
STP	Station d'épuration

Eni i-Sint tech F 0W-30

Fiche de données de sécurité

FDS au format UE conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
------	--

Sources des données	: Cette fiche signalétique est basée sur les caractéristiques des composants/additifs, selon les informations fournies par le fournisseur.
Conseils de formation	: Fournir une formation adéquate aux opérateurs professionnels pour l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI), selon les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité.
Autres informations	: Ne pas utiliser le produit à des fins qui n'ont pas été conseillé par le fabricant. En cas exceptionnels (c.-à-d. stockage prolongé dans réservoirs souillés avec de l'eau, et en présence des colonies des microbes anaérobies sulfate-réduisant), le produit peut subir une dégradation et développer un peu de composés de soufre, H ₂ S inclus. Cette situation est particulièrement pertinente dans le cas d'opérations qui exigent qui exigent l'entrée dans un espace confiné, avec un exposition directe aux vapeurs dans le réservoir. Si on suspecte cette possibilité, une évaluation spécifique des risques d'inhalation doit être faite du fait de la présence éventuelle de H ₂ S dans les espaces confinés, afin de déterminer les mesures de prévention et contrôle (p.e. équipements de protection individuelle) adaptées aux circonstances locales, et les procédures appropriées de secours. S'il y a le moindre soupçon d'inhalation de H ₂ S (sulfure d'hydrogène), les secouristes doivent porter un appareil respiratoire, une ceinture et un harnais, et doivent suivre les procédures de sauvetage. Envoyer le patient à l'hôpital. Commencer immédiatement la respiration artificielle si la victime ne respire plus. Administrer de l'oxygène si nécessaire.

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Resp. Sens. 1	Sensibilisation respiratoire, catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 1
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient Anhydride maléique. Peut produire une réaction allergique.

Classification, et la procédure utilisés pour déterminer la classification pour les mélanges, conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]:		
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

Eni i-Sint tech F 0W-30

Fiche de données de sécurité

FDS au format UE conformément au RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.